

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 8 septembre 2026, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

613, chemin de Ceinture du Lac
Lot 4 729 084
Cadastre officiel du Québec

La demande vise un projet de lotissement prévoyant la création de quatre parcelles, selon une configuration projetée faisant l'objet de variantes, et nécessite des dérogations à certaines normes minimales de lotissement applicables aux terrains situés dans un corridor riverain.

Les dérogations demandées concernent notamment les dimensions et caractéristiques des parcelles projetées, soit la largeur minimale de la ligne avant, la largeur minimale de la ligne de rivage, la profondeur minimale et la superficie minimale prescrites au Règlement de lotissement no 07-081.

Les dimensions projetées varient selon la configuration considérée. Les principaux écarts concernent notamment des largeurs avant inférieures à 50 mètres, des largeurs de ligne de rivage inférieures à 40 mètres, des profondeurs inférieures à 75 mètres ainsi que des superficies inférieures à 4 000 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 8 septembre 2026 à 19 heures, au 70, rue Principale à Macamic.

Donné à Macamic, ce 13 août 2026



Marie-Pier Plante
Greffière-trésorière